

## Public concerné

Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, coordonnateurs SPS.

Remarque : ce stage n'a pas pour objectif de répondre à l'obligation réglementaire de l'arrêté du 23 février 2012 (formation amiante)

## Objectifs de la formation

- Identifier les effets sur la santé des fibres amiante.
- Distinguer toutes les réglementations (code du travail, de l'environnement, de la santé, des transports, etc.).
- Repérer les principales utilisations de l'amiante.
- Avoir une lecture critique des diagnostics/rapports avant travaux, des dossiers techniques amiante et des plans de retrait.
- Repérer les situations à risques.
- Savoir quelle métrologie mettre en œuvre.
- Faire appliquer les principes de prévention en présence d'amiante (désamiantage - maintenance).
- Décrire les principes d'élaboration des modes opératoires.

## Contenu de la formation

Les effets sur la santé.

Les différentes réglementations concernant le propriétaire, le donneur d'ordre, l'entreprise :

- leurs objectifs,
- les principales obligations.

L'évaluation des risques :

- méthodes de prélèvement et d'analyse,
- repérage des situations à risques,
- niveaux d'exposition (N1, N2, N3).

Les travaux exposants à l'amiante - élaboration des processus (SS3 et SS4).

Les missions et les responsabilités du donneur d'ordre dans le suivi des opérations.

## Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés didactiques.
- Cas pratiques (plan de retrait, modes opératoires, confinement-aéraulique-décontamination).

## Durée

2 jours soit 14 heures

## Validation

Une attestation de présence sera remise aux participants